

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2016.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

PROCURATIONS : M. OLIVAIN Thierry à M. GAUVIN Laurent, M. TIXIER Jacques à M. ROSLEY Patrick, Mme RODRIGUES Fabienne à Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thérèse à Mme CHALUS Jocelyne, M. DUARTE Alonso à M. MOREL Olivier, M. DELIGNE Philippe à M. GUITTARD Pascal, Mme PLANCHE Frédérique à Mme ACHERIAUX Corinne.

ABSENTS : néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 22

procurations : 7

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par M. le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la séance du 17 avril 2014 :

Délégation de droit de priorité – Conventions - Avis :

- ✓ N° 05/16 : délégation d'un droit de priorité communal à Clermont-Communauté, sur la parcelle E 691, suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner émanant de l'Etat, en vue du projet d'extension du Parc Logistique.
- ✓ N° 06/16 : convention avec l'Association CEMEA pour une action de formation BAFA à M. Jérémy MOREL, du 29 mai au 5 juin 2016, pour un montant de 412 €
- ✓ N° 07/16 : convention avec l'Association CEMEA pour une action de formation BAFA à Mme Raquelita FERNANDEZ, du 14 au 19 février 2016, pour un montant de 333 €
- ✓ N° 08/16 : convention de location d'une place de parking Impasse du Pont à M. Thierry ROCHE, à compter du 15 février 2016, pour un montant de 15 € par mois.
- ✓ N° 09/16 : avis favorable au projet d'extension du Parc Logistique géré par Clermont-Communauté ainsi qu'à l'acquisition par l'EPF-Smaf Auvergne, agissant pour le compte de Clermont-Communauté, d'un certain nombre de parcelles situées sur la Commune de Cébazat.
- ✓ N° 10/16 : contrat avec la société Berger Levraut pour l'assistance à l'utilisation du logiciel « e-enfance », pour une durée de 5 ans.
- ✓ N° 11/16 : contrat avec la société Berger Levraut pour l'assistance des progiciels « Magnus », pour une durée de 3 ans.
- ✓ N° 12/16 : convention de location d'une place de parking Impasse du Pont à M. David SAMPAIO, à compter du 1^{er} mars 2016, pour un montant de 15 € par mois.

- ✓ N° 13/16 : convention avec l'UFCV Auvergne pour former Mme Aurélie GARCIA au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du 9 au 16 avril 2016, pour un montant de 435 €

Marchés Publics

- ✓ N° 14/16 : Marchés de fournitures et de services pour le fleurissement communal 2016 :

N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	Plantes annuelles	Combeau	11 620,85 €
2	Plantes vivaces	Maguy	3 410,80 €
3	Plantes bisannuelles	Maguy	1 877,00 €
4	Bulbes	Verver Export	847,20 €
5	Prestation de services plantations marché réservé article 15	Agradis	22 214,40 €
6	Mosaïques	Maguy	1 920,52 €
7	Chrysanthèmes	Gemaflor	2 190,00 €
8	Plantes en jardinières	Gemaflor	942,80 €
9	Nouveaux projets	Lepage	1 910,00 €
10	Tiges buissons touffes	Maguy	1 950,20 €
TOTAL			48 883,77 €

TRAVAUX

❖ Travaux SIEG – Mise en conformité du carrefour à feux du Pont de l'Agage

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux de mise en conformité du carrefour à feux du Pont de l'Agage estimés à 44 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune s'élève à 17 602,52 €.

❖ Travaux SIEG – Modification de l'éclairage public sur le secteur des commerces, avenue du 8 Mai

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux de modification de l'éclairage public sur le secteur des commerces, avenue du 8 Mai estimés à 8 500 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune s'élève à 4 250,36 €.

PERSONNEL

❖ Responsable culturel

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a réexaminé la rémunération du poste de responsable culturel, inchangée depuis près de 3 ans. Elle sera basée mensuellement sur l'indice brut 801, majoré 658, avec effet au 1^{er} avril 2016.

❖ Recrutements d'agents contractuels

Le Conseil Municipal :

- À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et par procuration M. DELIGNE Philippe, Mme PLANCHE Frédérique) :
 - a autorisé le recrutement, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services de la Collectivité;
- À L'UNANIMITÉ :
 - a autorisé le remplacement des fonctionnaires et agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

❖ Renforts 2016

Le Conseil Municipal, a acté, À L'UNANIMITÉ, l'ouverture des postes contractuels suivants :

- Saisonniers- Accroissements temporaires d'activités

ENFANCE JEUNESSE

* 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe, à temps non complet, affecté aux temps d'activités périscolaires et à la restauration scolaire du 14 mars au 8 avril 2016 inclus et du 25 avril au 5 juillet 2016 inclus, à 12h00/35h00 (12,00/35^{ème}) soit 34,29 %.

SOCIAL

* 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à temps non complet, 5h00 sur la durée de la mission, du 15 au 16 février 2016.

* 1 adjoint technique de 2^{nde} classe à temps non complet, soit 13h00/35h00 (13,00/35^{ème}), 37,14 % du 1^{er} au 31 août 2016 inclus.

- Agents indisponibles

ENFANCE JEUNESSE

* 1 adjoint technique de 2^{nde} classe à 90,49 % d'un temps complet, soit 31h40/35h00 (31,67/35^{ème}), à compter du 18 février 2016 et pendant la durée de l'absence de l'agent remplacé.

* 1 adjoint technique de 2^{nde} classe à 82,26 % d'un temps complet, soit 28h47/35h00 (28,79/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2016 et pendant la durée de l'absence de l'agent remplacé.

PETITE ENFANCE

* 1 adjoint technique de 2^{nde} classe à temps complet du 14 au 31 janvier 2016 inclus.

* 1 adjoint technique de 2^{nde} classe à 28,57 % d'un temps complet, soit 10h00/35h00 (10,00/35^{ème}), à compter du 26 janvier 2016 et pendant la durée du congé parental de l'agent remplacé.

Tous ces emplois sont rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321 (Echelle 3).

❖ Protection Sociale Complémentaire

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, vu les avis favorables des collègues des représentants du personnel et des Collectivités du Comité Technique réunis le 4 mars 2016, a décidé d'affecter une partie des sommes retenues sur le régime indemnitaire des agents pour cause d'absentéisme au titre de 2015, soit 2 121,89 €, à la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire « Prévoyance » et de fixer à 7 € par mois, le montant de cette participation, à compter du 1^{er} avril 2016, selon les mêmes modalités que celles adoptées initialement.

FINANCES

❖ Sécurité routière – Répartition du produit des amendes de Police

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour solliciter une subvention de 30 % au Conseil Départemental, au titre des amendes de police, plafonnée à 7 500 €, pour la mise en place de dispositifs de ralentissement sur les rues de Blanzat et Pierre et Marie Curie, le cours des Perches et la route de Châteaugay ainsi que la réalisation de bandes cyclables sur l'avenue de la République, dont le coût total est estimé à 49 416 € TTC.

❖ Acquisition de terrains à Centre Auvergne Immobilier SA

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'acquisition de 31 parcelles, d'une superficie totale de 98 809 m², auprès de la Société Centre Auvergne Immobilier SA, au prix de 165 000 €, conformément à l'avis des domaines.

❖ Acquisition de biens rue des Fossés et Impasse des Murs

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'acquisition des parcelles cadastrées AS 446 et AS 457, auprès de M. Jean GRAVIÈRE, au prix de 77 500 €, conformément à l'avis des domaines.

❖ Acceptation de dons d'ânes

Le Conseil Municipal a accepté, À L'UNANIMITÉ, les dons de deux ânes de MM. Gérard PARRIN et Bernard WERNER, d'une valeur totale estimée à 300 €.

❖ Tarifs de location des logements des écoles

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est prononcé favorablement sur une augmentation des loyers des logements des écoles de 4%, sur les 4 années à venir, à compter du 1^{er} juillet 2016, à savoir :

Type de logement	Jusqu'au 30 juin 2016	A compter du 1 ^{er} juillet			
		2016	2017	2018	2019
Type 3	320 €	332,80 €	346,10 €	359,90 €	374,30 €
Type 4	350 €	364,00 €	378,60 €	393,70 €	409,40 €
Type 5	420 €	436,80 €	454,30 €	472,50 €	491,40 €

❖ Tarifs municipaux 2016/2017

○ Culture-saison Sémaphore et Festival

Le Conseil Municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs des spectacles de la saison 2016/2017 ainsi que ceux du Festival « Sémaphore en Chanson ». Les tarifs appliqués sur le Tarif Plein sont déclinés ainsi, suivant le prix et la notoriété du spectacle : 12,00 € / 18,50 € / 23,50 € / 30,00 €

* **Le Tarif Réduit** : 4 € de moins que le Tarif Plein, s'applique sur présentation d'un justificatif aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et aux titulaires de la carte Citéjeune.

* **Le Tarif Abonné** : 5 € de moins accordés à partir du choix et du règlement de 3 séances de la saison, y compris du festival « Sémaphore en Chanson ». La réduction s'applique au plein tarif et au tarif réduit.

* **Tarif Cézam Auvergne, Pass Agenda et ClerAffaires** : 2,00 € de réduction sur les places à l'unité Plein Tarif ou Tarif Réduit de la saison y compris du festival sauf sur les pass saison et festival.

* **Tarif Groupe** : Tarif Réduit pour les groupes de 20 personnes minimum.

* **Tarif Scolaires** : 7,50 € par élève quel que soit le spectacle dans le cadre de sorties scolaires, accompagné des enseignants. Ce même tarif est appliqué dans le cadre de sorties culturelles organisées et encadrées par un établissement d'études supérieures.

* **Tarif "Enfant" spécial famille** : 7,50 € par enfant (accompagné d'un parent) pour certains spectacles familiaux ciblés, valable à l'unité et dans le cadre de l'abonnement.

Pour la saison culturelle, des PASS spécifiques sont proposés :

* Pass 100% Auvergne : 30 € (quatre créations de compagnies régionales)

* Pass 100% Chanson : 30 € (quatre concerts chanson)

Pour le Festival « Sémaphore en Chanson » du 7 au 12 novembre 2016 des PASS spécifiques sont appliqués :

* Pass Festival (tous les concerts) : 100 €

* Pass Caravelle (tous les concerts dans le théâtre) : 70 €

* Pass Notilus (tous les concerts sous chapiteau) : 40 €

* Pour la soirée complète : cumul des tarifs réduits de la soirée (Notilus et Caravelle).

* Pour le spectacle jeune public : 7,50 €

* Pour les abonnés de la Ville de Riom : tarif réduit.

En résumé :

Tarif Plein à l'Unité	Tarif Réduit à l'Unité (TP-4 €)	Abonnement Tarif Plein (TP-5 €)	Abonnement Tarif Réduit (TR-5 €)
30,00 €	26,00 €	25,00 €	21,00 €
23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €
18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €
12,00 €	8,00 €	12,00	8,00
Sur certains spectacles familiaux ciblés : tarif enfant (scolaires) : 7,50 € Pour le spectacle jeune public Sémaphore en chanson : 7,50 €			

PAGE	DATES	HEURE	CONTENU	CREATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	ABO PLEIN	ABO REDUIT	FAMILLE
4	jeudi 22 septembre 2016	20 H 30	Féloche with the Mandolin Orchestra		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
5	mardi 27 septembre 2016	20 H 30	André Cecarelli Quartet, <i>Hommage à West Side Story</i>	CREA	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
6	vendredi 30 septembre 2016	20 H 30	Arthur H & Nicolas Repac, <i>L'Or d'Eros</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
7	vendredi 7 octobre 2016	20 H 30	Stéphane Guillon, <i>Certifié conforme</i>		30,00 €	26,00 €	25,00 €	21,00 €	
8	mardi 11 octobre 2016	20 H 30	Quarteto Gardel (Vincent Segal, Minlino Garay, Lionel Suarez, Aïrelle Besson)	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
9	vendredi 14 octobre 2016	20 H 30	Sergi López & Jorge Picó, <i>30/40 Livingstone</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
10	mardi 18 octobre 2016	20 H 30	Louis-Jean Cormier		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
11	dimanche 6 novembre 2016	17 H 00	Présentation / Le Renc'Art Studieux		ENTREE LIBRE				
12	lundi 7 novembre 2016	20 H 30	Mathieu Lippé		GRATUIT SUR RESERVATION				
13	mardi 8 novembre 2016	18 H 00	Séverin		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €	
	mardi 8 novembre 2016	20 H 30	Fraïssinet / Clarika		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
14	mercredi 9 novembre 2016	18 H 00	Chloé Lacan Trio		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €	
	mercredi 9 novembre 2016	20 H 30	Guillaume Farley / Mickey 3D		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
15	jeudi 10 novembre 2016	18 H 00	Maïssiat		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €	
	jeudi 10 novembre 2016	20 H 30	Fabien Bœuf / Miossec		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
16	vendredi 11 novembre 2016	14 H 00	Syrano, <i>Le Grand Pestac</i>		7,50 €	7,50 €			
16	vendredi 11 novembre 2016	16 H 00	Syrano		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €	
17	vendredi 11 novembre 2016	18 H 00	Rencontres Matthieu-Côte		ENTREE LIBRE				
18	samedi 12 novembre 2016	18 H 00	Radio Elvis		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €	
	samedi 12 novembre 2016	20 H 30	Jane for Tea / Buridane / Cali		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
19	mardi 22 novembre 2016	20 H 30	Nevché, <i>Shooting Stars</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
20	mardi 29 novembre 2016	20 H 30	Performing Magma Theatre, <i>Le Dernier des Titans</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
21	jeudi 1 décembre 2016	20 H 30	La Tribu des Femmes		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
22	mardi 6 décembre 2016	20 H 30	François Morel, <i>Hyacinthe et Rose</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
23	mardi 13 décembre 2016	20 H 30	Les Chiche Capon, <i>Le Oliver Saint John Gogerty</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
24	mercredi 11 janvier 2017	20 H 30	Le Petit Théâtre Dakôté, <i>La Brume (Première époque)</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
25	dimanche 15 janvier 2017	15 H 00	Compagnia dell'Improvviso, <i>Teatro Comico</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
26	jeudi 19 janvier 2017	20 H 30	Famille Flöz, <i>Teatro Delusio</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
27	jeudi 26 janvier 2017	20 H 30	Eric Truffaz Quartet		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
28	mardi 31 janvier 2017	20 H 30	Le Cyclique Théâtre, <i>Elle est là</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
29	vendredi 3 février 2017	20 H 30	Bachar Mar-Khalifé, <i>Ya Balad</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
30	mardi 7 février 2017	20 H 30	CCN La Rochelle - Kader Attou, <i>The Roots</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	7,50 €
31	mardi 14 février 2017	20 H 30	Cie Emilie Valantin, <i>Molière X 3</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
32	vendredi 17 février 2017	20 H 30	Philippe Caubère, <i>Le Bac 68</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
33	mercredi 8 mars 2017	20 H 30	Anthony Poupard, <i>Sur la page Wikipédia de Michel Drucker...</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
34	mardi 14 mars 2017	20 H 30	Jehan et Lionel Suarez, <i>Pacifiste Inconnu + Valérian Renaut</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
35	jeudi 16 mars 2017	20 H 30	Yannick Jaulin, <i>Comme vider la mer avec une cuiller</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
36	mardi 21 mars 2017	20 H 30	Théâtre du Cri, <i>Fredo les poings</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
37	jeudi 23 mars 2017	20 H 30	Tournée Granby Europe 2017 - Caroline Savoie et Émile Bilodeau		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
38	mardi 28 et mercredi 29 mars 2017	20 H 30	Agence de Voyages Imaginaires, <i>El Cid</i>		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	7,50 €
39	vendredi 31 mars 2017	20 H 30	Sarah McKenzie, <i>We could be lovers</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
40	mardi 4 avril 2017	20 H 30	Théâtre de la Véranda, <i>Le Songe d'une nuit d'été</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
41	vendredi 7 avril 2017	20 H 30	Lior Shoov + Boule		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
42	mardi 11 avril 2017	20 H 30	Nasser Djemaï, <i>Vertiges</i>	CREA	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
43	mercredi 3 mai 2017	20 H 30	Vincent Delerm		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
44	mercredi 10 mai 2017	20 H 30	Caliband Théâtre, <i>Raging Bull</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
45	jeudi 18 mai 2017	20 H 30	Aligator		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
46	mardi 23 mai 2017	20 H 30	Patrice Thibaud, <i>Franito</i>		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €

PASS FESTIVAL SEMAPHORE EN CHANSON

Notilus	40,00 €
Caravelle	70,00 €
Festival	100,00 €

PASS DECOUVERTES

100% Auvergne	30,00 €
100% Chanson	30,00 €

Le Conseil Municipal a également approuvé les conditions générales de ventes des billets et donné délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs de spectacles qui viendraient, au dernier moment, se substituer ou se rajouter à la programmation. Il a été autorisé à signer les contrats et conventions avec les troupes ou les agences de production, ainsi qu'en cas de besoin avec des intermittents du spectacle ou de la technique. M. le Maire a été chargé de solliciter :

* d'une part des subventions auprès de différents organismes publics tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, Clermont-Communauté, l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), le Centre National des Variétés (CNV), et de signer les conventions correspondantes,

* et d'autre part des aides ou des partenariats privés et de signer les contrats correspondants.

○ **Ecole de Musique**

Le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs suivants, avec une entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire :

OBJET	Unité	TARIFS 2015/2016	TARIFS VOTÉS 2016/2017	Taux d'évolution	Date d'effet	Date de création, révision ou suppression
ECOLE DE MUSIQUE						
1ère catégorie : formation musicale seule						Dél. CM 24/03/2016
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	134,00 €	136,00 €	1,49%	01/09/2016	
	2 personnes	246,00 €	250,00 €	1,63%	01/09/2016	
	3 personnes	334,00 €	339,00 €	1,50%	01/09/2016	
	4 personnes	402,00 €	408,00 €	1,49%	01/09/2016	
	5 personnes	447,00 €	454,00 €	1,57%	01/09/2016	
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	252,00 €	257,00 €	1,98%	01/09/2016	
	2 personnes	454,00 €	463,00 €	1,98%	01/09/2016	
	3 personnes	620,00 €	632,00 €	1,94%	01/09/2016	
	4 personnes	742,00 €	757,00 €	2,02%	01/09/2016	
	5 personnes	824,00 €	840,00 €	1,94%	01/09/2016	
2ème catégorie : formation musicale + 1 discipline ou 1 seule discipline						Dél. CM 24/03/2016
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	204,00 €	207,00 €	1,47%	01/09/2016	
	2 personnes	381,00 €	387,00 €	1,57%	01/09/2016	
	3 personnes	539,00 €	547,00 €	1,48%	01/09/2016	
	4 personnes	673,00 €	683,00 €	1,49%	01/09/2016	
	5 personnes	785,00 €	797,00 €	1,53%	01/09/2016	
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	370,00 €	377,00 €	1,89%	01/09/2016	
	2 personnes	689,00 €	703,00 €	2,03%	01/09/2016	
	3 personnes	992,00 €	1 012,00 €	2,02%	01/09/2016	
	4 personnes	1 236,00 €	1 260,00 €	1,94%	01/09/2016	
	5 personnes	1 445,00 €	1 474,00 €	2,01%	01/09/2016	
3ème catégorie : élèves participant à l'orchestre d'harmonie						Dél. CM 24/03/2016
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	140,00 €	142,00 €	1,43%	01/09/2016	
	2 personnes	267,00 €	271,00 €	1,50%	01/09/2016	
	3 personnes	377,00 €	383,00 €	1,59%	01/09/2016	
	4 personnes	472,00 €	479,00 €	1,48%	01/09/2016	
	5 personnes	548,00 €	556,00 €	1,46%	01/09/2016	

OBJET	Unité	TARIFS 2015/2016	TARIFS VOTÉS 2016/2017	Taux d'évolution	Date d'effet	Date de création, révision ou suppression
3ème catégorie : élèves participant à l'orchestre d'harmonie (suite)						
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	1 personne	259,00 €	264,00 €	1,93%	01/09/2016	
	2 personnes	482,00 €	492,00 €	2,07%	01/09/2016	
	3 personnes	693,00 €	707,00 €	2,02%	01/09/2016	
	4 personnes	864,00 €	881,00 €	1,97%	01/09/2016	
	5 personnes	1 010,00 €	1 030,00 €	1,98%	01/09/2016	
4ème catégorie : formation musicale + 2 disciplines ou 2 disciplines						
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol						Dél. CM 24/03/2016
. Tarif 2ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	102,00 €	103,50 €	1,47%	01/09/2016	
. Tarif 3ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	70,00 €	71,00 €	1,43%	01/09/2016	
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol						
. Tarif 2ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	185,00 €	188,50 €	1,89%	01/09/2016	
. Tarif 3ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	129,50 €	132,00 €	1,93%	01/09/2016	
5ème catégorie : classe d'éveil/atelier découverte						
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	l'élève	88,00 €	89,00 €	1,14%	01/09/2016	Dél. CM 24/03/2016
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	l'élève	168,00 €	171,00 €	1,79%	01/09/2016	
Location d'instrument						
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	l'instrument	107,00 €	107,00 €	0,00%	01/09/2015	Dél. CM 9/04/2015
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat - Nohanent - Durtol	l'instrument	183,00 €	183,00 €	0,00%	01/09/2015	
<i>DISPOSITIONS PARTICULIERES : Possibilité de payer les cotisations en 5 versements (30 novembre, 30 décembre, 30 janvier, 28 février, 30 mars) et les locations d'instruments en 3 fois. Toute année commencée est due en totalité.</i>						

❖ **Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par les opérateurs de communications électroniques**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, confirme l'application des montants « plafonds » des redevances d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques entrant dans le champ d'application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 et fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public non routier concernant les installations radioélectriques n'entrant pas dans le champ d'application du décret précité, à 94,30 €/m² au 1^{er} janvier 2016. Ce montant évoluera par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux Travaux Publics.

❖ **Prime du personnel 2016**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer à 1 190,34 € brut le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2016 et de maintenir les modalités d'attribution et de versement fixées depuis 1991.

❖ **Mandats spéciaux**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné à M. le Maire deux mandats spéciaux à l'occasion :
* du 99^{ème} Congrès des Maires, le 98^{ème} ayant été annulé en novembre 2015 suite aux attentats de Paris, et qui est programmé du 31 mai au 2 juin 2016,
* de la rencontre de « Trina Orchestra, saison II, épisode 2, du 28 au 31 juillet 2016 à PILISVÖRÖSVÁR (Hongrie).

Il a autorisé la prise en charge ou le remboursement des frais réels inhérents à l'exécution des mandats spéciaux.

❖ **Participation 2016 à l'école privée**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer, pour 2016, la participation de la Ville à l'École Sainte-Cécile à 649,52 € par élève de Cébazat fréquentant les classes élémentaires, soit une somme totale à verser de 29 877,92 €.

❖ **Subventions**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder au titre de l'année 2016 les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-après et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Amicale Laïque, le montant total alloué excédant 23 000 €.

BENEFICIAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	EXCEPTIONNELLE	OBSERVATIONS
Amicale des Motards Cébazat	500 €			
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 470 €			
Amicale Laïque	9 200 €		6 000 €	80ème anniversaire du 20 au 22 mai 2016
Amicale Laique (Volley)	10 000 €			
Anciens Combattants UNC	210 €			
ASM Omnisports			500 €	"Courir chez Michelin Ladoux" le 29 mai 2016
Association l'Espoir	354 €			
AVF Accueil	435 €		240 €	Ligne internet
CAVA	314 €		1 740 €	Ligne internet (240 €) + subvention exceptionnelle maquette de la commune (1 500 €)
CCAS Chanat	134 €			
Cébazat Activités Loisirs (CAL)	430 €			
Cébazat Animations	18 000 €			
Cébazat Commerce Artisanat	449 €			
Cébazat Judo			500 €	Tournoi amical de judo du 31 janvier 2016
Cébazat Sports	8 600 €		240 €	Ligne internet
Cébazat Sports foot féminin	4 000 €			
Cébazat Tennis Club	842 €		240 €	Ligne internet
Cébaz'Tempo	857 €			
Club Regain	1 072 €			
C'Ma Chanson	1 000 €			
Comité de Jumelage	515 €		1 500 €	Echange des familles à Gerstetten du 5 au 9 mai 2016
Comité Social du Personnel Communal	18 700 €			
Comité Social du Personnel Communal (Régime indemnitaire n-1)	3 100 €			Avis favorable du Comité Technique le 4 mars 2016

BENEFICIAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	EXCEPTIONNELLE	OBSERVATIONS
Don de sang bénévole	355 €			
Donneurs de Voix (bibliothèques sonores)	300 €			
Ensemble Cébazat	300 €			
Espace et Courses			926 €	
Informatique Solidaire Auvergne	576 €			Ligne internet à la charge de l'association
Les Uns Parfaits	530 €			
Modélisme Nautique Cébazaire	214 €		400 €	10eme anniversaire les 18 et 19 juin 2016
PEP Clermont-Ferrand	108 €			
Pétanque de Cébazat	177 €		300 €	Grand Prix le 18 juin 2016 avec les meilleurs joueurs régionaux
Société de chasse Saint Hubert Club de Cébazat	321 €			
Société de pêche AAPPMA Vallée du Bédât	570 €		240 €	Ligne internet
Un espoir pour tous	300 €			Nouvelle demande en 2016
<u>PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES</u>				
DISPONIBLE SUR ENVELOPPE	534 €			Enveloppe restant à répartir sur délibération du Conseil Municipal
Coopérative Ecole Maternelle Jules Ferry				
"Les quatres éléments"	200 €			
Coopérative Ecole Elementaire Jules Ferry				
Orchestre à l'école	1 500 €			
judo	954 €			
Ecole et cinéma	250 €			
Parcours cultuel de l'enfant	350 €			

BENEFICIAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	EXCEPTIONNELLE	OBSERVATIONS
<u>AUTRES BENEFICIAIRES</u>				
CCAS Cébazat (compte 657362)	100 000 €			
Subventions particuliers réfection de façades (compte 20422)		0 €		Enveloppe à répartir sur décision de M. le Maire conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 juin 2012 - RAR 2014 : 4 999 € - Réalisé à fin 2015 : 4 000 € - RAR 2015 : 5 999 €
TOTAL	187 721 €	0 €	12 826 €	
	200 547 €			

❖ **Taux des taxes directes locales 2016**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2016, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit : Taxe d'habitation : 16,84 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 106,77 %

❖ **Budget Primitif 2016 - Commune**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et par procuration M. DELIGNE Philippe et Mme PLANCHE Frédérique), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 688 344 € et en section d'investissement à 1 595 160 €

❖ **Redevance d'Assainissement 2016**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2016, le tarif de la redevance d'assainissement ainsi qu'il suit : sur l'abonnement : 0 € hors TVA, sur la consommation : 0,90 € hors TVA par m³.

❖ **Budget Primitif 2016 – Assainissement**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a adopté le budget primitif du service Assainissement. Il s'équilibre en section d'exploitation à 320 000 € et en section d'investissement à 31 194 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

❖ **Protection – Sécurité – Projet de vidéoprotection**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un accord de principe pour engager la réflexion sur la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la Commune de CÉBAZAT en lien avec le référent sécurité de la Préfecture.

❖ **Numéricâble – Protocole d'accord et convention d'occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à signer, avec la société NC Numéricâble, le protocole d'accord se substituant à la convention du 27 avril 1990, modifiée le 21 juillet 1994 ainsi que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier, et notamment la convention d'occupation du domaine public non routier.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Garanties d'emprunts en matière de logement social – Mise en œuvre d'un dispositif transitoire**

Compte tenu de la décision du Conseil Départemental de suspendre ses interventions en matière de garanties d'emprunts depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a réitéré le soutien de la Ville de Cébazat aux bailleurs sociaux en poursuivant l'octroi des garanties d'emprunts à parité égale avec Clermont-Communauté et a décidé que cette disposition ne pourra s'appliquer au-delà du 31 décembre 2016.

Motion concernant le projet de fermeture des commissariats de Gerzat et de Cournon-d'Auvergne

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est opposé à la fermeture du commissariat de Gerzat, ainsi que celui de Cournon-d'Auvergne par solidarité, et a demandé à l'Etat leur maintien avec des effectifs correspondant aux besoins réels des territoires concernés.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.